

Thomas NAGRIER

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	02
Objet	CONVENTION DE REPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS POST-STATIONNEMENT (FPS) ENTRE LA VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE
Rapporteur	Jean-François RESLINSKI

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

### Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 106
- Votants<sup>1</sup> : 125
- Quorum : 68

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Représentés :** BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoit.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

**Excusés :** BOUDADI Rachida, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Eric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
125	0	125	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

<sup>1</sup> Présents + pouvoirs – non-participation

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022****CONVENTION DE REPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS POST STATIONNEMENT (FPS)  
ENTRE LA VILLE DE TROYES ET TROYES CHAMPAGNE METROPOLE**

Annexe : Convention de répartition du produit des FPS

**Exposé :**

Conformément à l'article L2333-87-III du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les recettes issues des Forfait Post Stationnement (FPS) sont perçues par la Ville de Troyes ayant institué cette redevance. Celle-ci en reverse annuellement une partie à la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole (TCM) pour l'exercice de ses compétences en matière d'organisation de la mobilité et de voirie d'intérêt communautaire.

Pour ce faire, il convient avant le 1er octobre de chaque année de signer une convention de répartition du produit des FPS entre la Ville de Troyes et TCM.

En 2020, il avait été convenu le versement effectif par la Ville à l'Agglomération d'une quote-part des recettes issues des FPS en proportion du linéaire de voirie communautaire traversant le territoire communal (16% soit 30 kms de voirie communautaire sur 185 kms de voirie au total sur Troyes). Les mêmes dispositions ont été reconduites en 2021.

Pour l'année 2022, il est proposé de signer la convention jointe en annexe qui reconduit les dispositions prises en 2021, auxquelles s'ajoute le versement d'une somme de 46 944 € correspondant au transfert de la Halle aux vélos à TCM,

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'APPROUVER la convention de répartition du produit des FPS entre la Ville de Troyes et la communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole pour l'année 2022 ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention annexée.**